

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 93

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Intervention pour les ateliers "Accélérateur de l'emploi": convention liant le
Département des Bouches-du-Rhône et l'association CVStreet

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
04.13.31.90.77**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement professionnel sont des personnes proches de l'emploi, dont les problèmes périphériques sont limités et n'entravent pas une dynamique d'accès à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de la dite association.

Les Etats Généraux de Provence ont redéfini l'emploi comme une priorité. Dans ce cadre, le Département a créé un lieu unique baptisé « accélérateur de l'emploi » au sein de l'Ovoïde de l'Hôtel du Département.

Ce lieu symbolise l'engagement du Département pour l'emploi. Celui-ci a pour objectif de faciliter la mise en relation entre demandeurs d'emploi et entreprises. Il accueille désormais toutes les manifestations relatives à l'emploi : job-dating, ateliers de préparation, tables rondes, colloques conférences...

C'est dans ce cadre que l'association CVStreet propose d'intervenir afin d'animer des ateliers de préparation à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA.

En effet, chaque semaine, 30 bénéficiaires du RSA, conviés via leur pôle d'insertion, participent à une journée de préparation accélérée à travers un parcours de 6 ateliers :

- métiers ;
- photo ;
- coaching ;
- contrats aidés ;
- entretien individuel ;
- simulation d'entretien.

A l'issue de ce parcours, les bénéficiaires du RSA sont invités à un job dating lors d'une journée thématique consacrée à un secteur d'activité.

CV Street souhaite animer 3 ateliers :

- l'atelier Photo ;
- l'atelier coaching ;
- l'atelier simulation d'entretien.

Ces ateliers permettront d'accueillir environ 1672 bénéficiaires du RSA.

Par conséquent, il est proposé de financer cette nouvelle action pour la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2017.

PROPOSITIONS

Il vous est donc proposé de financer l'action mise en œuvre par l'association CVStreet et décrite dans le tableau ci-après :

Organisme	Action Période prévisionnelle de l'action	Pôle d'Insertion Territoire de l'action	Public	Montant de la subvention du Département 2016 Cofinancements Montant de la subvention de l'année précédente	Références du dossier N° GSU Réunion CTD Projet
<p>CVStreet <u>statut</u> : association 1901 <u>adresse siège social</u>: 31b, rue Espérandieu 13001 MARSEILLE <u>Président</u> : Monsieur Cyril SLUCKI</p>	<p>Intervention pour les ateliers « Accélérateur de l'emploi » Du 01/06/2016 Au 31/05/2017</p>	<p>Hôtel du Département Département</p>	<p>1320 BRSA en atelier coaching et photo et 352 en atelier simulation d'entretien</p>	<p>21.320,00 €</p>	<p>2016.5/49 INS-000587 CTD du 03/06/2016 Nouveau dossier</p>

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 21.320,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses relatives à l'animation des ateliers à hauteur de 19.800,00 € ;
- des frais de fonctionnement pour 1.520,00 € (achat d'un appareil photo).

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention type prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement au titre du budget départemental 2016:

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement
16009	1007134	Actions d'accès à l'emploi	Chapitre 017 Fonction 564 Article 6574	21.320,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

